


COMPTE RENDU



www.fnte.cgt.fr

COMPTE RENDU CPPU DU 10 JUIN 2021 : RIEN DE BON !

La commission s'est tenue en visioconférence et malgré bien des difficultés, les élus **CGT** ont pu cette fois ci participer... Mais par intermittence en raison de déconnexions fréquentes et notamment au moment de la lecture de la déclaration liminaire de la CGT...

La présidente dans ses réponses aux déclarations liminaires confirme que tout est décidé, que tout est parfaitement clair... **en résumé tout va bien !**

Des difficultés en matière de recours pour le CREP ? Tout est précisé dans les guides accessibles sur l'Intradef ou sur le site de la Fonction Publique, c'est à l'agent de chercher ! Et les gestionnaires RH ? Le Bureau des Agents non Titulaires (B.A.N.T) précise également que le document est disponible sur ESTEVE mais ne semble pas savoir que ESTEVE est accessible uniquement pendant la campagne CREP.

Des craintes sur la délégation des actes de gestion à compter de janvier 22 dans les CMG ? Ces actes concernent tout de même la rédaction des contrats et avenants des agents contractuels, mais soyons rassurés l'actuel B.A.N.T se charge de transmettre le savoir et rédige (selon la présidente) de « superbes notes ». La réorganisation sera effective au 1er juillet 21, avec une période transitoire jusqu'au 31 décembre... Dans le cadre de ce chantier, il faut noter la création d'une cellule « Sourcing » ?! Le vocabulaire est riche sur le sujet : Recrutement, « marketing RH », Bureau des emplois et compétences, création d'une section politique et synthèse (qui aura la charge d'organiser les prochaines CCPU).

Pour la CGT, l'administration se dote d'un outil soi-disant plus compétitif, attractif à la seule fin de recruter encore plus, plus vite et encore toujours plus précaire !

Rebasage ET revalorisation ? Le rebasage de rémunération permettrait d'améliorer l'attractivité du ministère... Cette mesure individualisée se traduit par une attribution de points d'indice supplémentaires. Ainsi sur la filière technique « sensible » en septembre 2020, pour les agents « classiques » en 2021 mais après les campagnes de revalorisation et de parts variables. Les agents de la filière administrative devront attendre au plutôt 2022 pour en bénéficier. Pour les agents contractuels c'est soit le rebasage soit la revalorisation, **pour les deux c'est NON !** L'administration affirme que les agents contractuels bénéficieront de la mesure la plus avantageuse pour eux.

Pour la CGT ces mesures individualisées ne font que creuser le fossé déjà très profond des inégalités salariales, le tout avec un manque total de transparence !



A l'ordre du jour de la séance plénière, présentation du point d'actualité :

Campagne de revalorisation et de part variable : les avenants sont en cours de traitement et seront envoyés avant fin octobre.

Indemnité des maîtres d'apprentissage : sont concernés les agents 84-16, les agents Berkani de droit public, les agents Berkani de droit privé, les agents D49. La prime sera versée sur la paie du mois d'octobre. Les montants sont inchangés :

- ✓ 600 euros bruts pour 1 apprenti encadré ;
- ✓ 900 euros bruts pour 2 apprentis encadrés et plus.

Complément technique d'indemnité : il est étendu à la fonction Publique d'Etat, il concernait initialement les agents de la fonction publique hospitalière exerçant dans des établissements pour personnes âgées dépendantes. Pour les personnels de notre ministère, 2 conditions d'éligibilité : être affecté sur le site d'un Hôpital d'Instruction des Armées et y travailler. L'ensemble des agents sont concernés, contractuels, fonctionnaire et ouvriers d'état. L'application est rétroactive à compter du 1er septembre 2020 :

- ✓ 24 points d'indice = 90 euros nets pour la période de Sept. à Nov. 2020
- ✓ 49 points d'indice = 183 euros nets à compter de déc.2020

A l'ordre du jour des commissions restreintes

D- 49 Réduction de temps de services (RTS) :

Grade	Echelon	Note chiffrée	Mois de réduction
Collège 1 :			
1c	2	89	2
A	4	83	2
Collège 2 :			
4c	11	86	2

Examen des dossiers individuels :

Collège 1 :

1 licenciement pour insuffisance professionnelle : **vote contre des élus CGT**

2 recours en révision du CREP dont un en raison d'un non renouvellement de contrat, préconisation de modification de CREP dans les deux cas et d'une lettre de recommandation dans le second. L'un des deux établissements seulement était représenté.

Certains N+1 considèrent toujours le CREP comme inutile et ne sont toujours pas formés à la réalisation d'un entretien professionnel. Il est important que les notateurs et les agents soient formés et sensibilisés en particulier dans les EPA. La CCPU recommande ces formations mais encore une fois, ce n'est qu'une recommandation !

A chaque campagne la CGT dénonce les difficultés rencontrées par les agents lors des entretiens, et lors des démarches à entreprendre pour les recours. N'en déplaise à l'administration, la seule lecture des guides s'avère totalement inefficace !

Collège 2 :

1 licenciement pour inaptitude physique : **vote contre des élus CGT**

En conclusion : surtout pas de dialogue social au sein de cette commission

Que ce soit en visioconférence (avec un outil obsolète et des moyens d'accès restrictifs) ou en présentiel, les échanges vont toujours dans le même sens ! Celui d'un ministère qui gère la population des agents contractuels au gré des desideratas des employeurs particulièrement quand il d'agit des EPA. Sans parler de la condescendance à l'égard des élus qui représentent les agents contractuels !



DÉCLARATION LIMINAIRE CCPU 10 juin 2021

Madame la présidente, mesdames, messieurs,

Les conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique sur les contractuels tels que l'élargissement des cas de recrutements, la rupture conventionnelle entre autres ne font que générer des inquiétudes.

Inquiétude sur le dialogue social informel qui devient la norme au ministère, inquiétude sur l'avenir des CCP, inquiétude également sur la décentralisation des actes de gestions des agents non titulaires dans les CMG.

La campagne d'évaluation est arrivée à son terme et cette année encore, la CGT constate que pour les agents qui souhaitent déposer un recours, les informations sont encore obscures pour certains employeurs et plus particulièrement dans des EPA.

La CGT alerte régulièrement sur la situation des agents contractuels de ces établissements, la réalité est qu'ils sont coupés des informations... ou alors pire, mal informés. La crise sanitaire avec l'organisation du télétravail, des réunions en distanciel a révélé des situations ubuesques avec pour conséquence des conditions de travail dégradées.

Accéder à un poste Intradef relève parfois du parcours du combattant. Est-ce normal que des élus soient dans l'obligation de participer à la CCPU depuis le bureau de la direction de la communication de l'établissement ? C'est pourtant le cas aujourd'hui, mais à la seule condition que les relations soient bonnes entre la direction et l'élu(e).

La CGT ne dressera pas une nouvelle fois la liste des dysfonctionnements dans ces établissements, grands recruteurs d'agents contractuels, nous ne connaissons que trop bien la réponse. En revanche elle souligne que sur les précédents bilans des présentés à la CCPU figurait « un état des lieux dans les EPA » qui, sur celui de 2020, a disparu... pour quelle est la raison ?

Le simple rôle de conseil du ministère auprès des EPA, concernant la gestion des agents contractuels (et pas seulement) est traduite, aujourd'hui, par les personnels comme une véritable volonté de désengagement de la tutelle. Là encore, l'inquiétude est bien réelle.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr